

Prise de fonction :

- 3 mars 2025

Spécificité du poste :

- Horaires d'internat,
- 1 week-end sur 2 travaillé.

Rémunération :

- Indexée à la CCNT du 15 mars 1966 (IDCC 0413) – Annexe n°3 – Accompagnant éducatif et social en internat – Coefficient de base 413 ;
- Prime Ségur ;
- Soit un salaire mensuel brut minimum de 2 039.80 € (prime comprise) auquel s'ajoutent :
- Reprise d'ancienneté selon expérience justifiée ;
- Prime de travail du dimanche et des jours fériés au réel effectué.

Avantages sociaux :

- Congés d'ancienneté,
- Extension des mesures conventionnelles : jours enfants malades, jours pour hospitalisation des enfants, congé pour déménagement, congé menstruel, ...
- Aménagement de la fin de carrière,
- CSE : chèques vacances, chèque cadeaux (Noël, mariage/PACS, naissance, retraite), participation aux activités culturelles et sportives,
- Participation aux transports en commun,
- Régime mutuelle et prévoyance,
- Formations, ...

Candidature (CV + Lettre de motivation) à envoyer par mail à Madame Cécile CAZADE, directrice de l'établissement à l'adresse recrutement@adiaph.fr en précisant bien le numéro de l'offre (2025-006).

Retrouvez toutes nos offres disponibles et les informations sur notre Association sur notre site www.adiaph.fr

